

LYMAE FORMATION

Ingénierie des marchés publics d'intérim

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS D'INTERIM ET DE RECRUTEMENT

LE SEUIL DES 20.000 €_{ht} A ETE SUPPRIME PAR UN ARRET DU CONSEIL D'ETAT (applicable à compter du 1er mai 2010)

MISE EN CONCURRENCE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 4.000 €_{ht} POUR LES PRESTATIONS D'INTERIM

COMMENT VERROUILLER VOS CONTRATS AVANT L'ECHEANCE DU 1ER MAI 2010 ?

Madame, Monsieur,

Par un arrêt du Conseil d'Etat (n°329100) rendu le 10/02/2010, le seuil de 20.000 €_{ht} permettant aux collectivités et administrations de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence a été supprimé. Cette disposition entre en vigueur à partir du 1er mai 2010.

Lymæe formation, spécialisée en ingénierie des marchés publics d'intérim, organise une série de sessions de formations à **Paris, et Lyon** sous la forme d'un module théorique et pratique d'une journée sur le thème: "Maitriser la pratique des marchés publics d'intérim et de recrutement" ([Consulter le programme en cliquant ici](#))

De nombreux points, spécifiques aux marchés publics d'intérim, sont abordés comme notamment comment verrouiller vos contrats avant l'échéance du 1er mai 2010, comment aborder vos clients publics après l'échéance du 1er mai 2010, les marchés soumis à l'article 30 du code des marchés publics, la problématique de l'A.M.P. (Arrêt CE) sur l'ouverture à une concurrence internationale applicable aux marchés publics d'intérim. D'autres sujets sont également traités comme la méthodologie de présentation d'un mémoire technique et son analyse par l'acheteur public au regard des critères annoncés dans les documents de la consultation, comment formuler une demande de motivation de rejet et copie des documents d'un marché notifié, comment utiliser les erreurs inévitables d'une procédure de mise en concurrence à son avantage.

Toutes les dispositions mises en place pour la **dématérialisation des procédures** de mise en concurrence devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2010 sont également abordées.

Durant les séances d'ateliers pratiques, vous apprenez comment rédiger un mémoire à candidature et un mémoire technique accompagné d'une offre financière. Comment éviter des erreurs conduisant au rejet de la candidature ou de l'offre, comment obtenir du pouvoir adjudicateur des éléments précis sur le rejet de votre proposition et bien d'autres outils utiles à la réussite de votre projet de réponse.

Ces sessions sont animées par une équipe de praticiens-acheteurs publics, chargés de concevoir des appels d'offres de prestations d'intérim et de recrutement, recevoir les candidatures et évaluer la qualité des offres, ainsi que par des juristes et avocats spécialisés dans le droit des contrats publics.

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre programme **en cliquant sur les liens ci-dessous** et à réserver votre place dès aujourd'hui en raison du nombre limité de participants (*ces journées sont exclusivement réservées aux entreprises d'intérim et de recrutement*).

[Programme de formation](#) (bulletin d'inscription page 4 du document)

Prix d'un module: 470 €_{net} / personne.

Nous pouvons également organiser ces mêmes modules **en intra**, au sein de votre entreprise.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs salutations.

L'équipe Lymäe formation

Lymäe formation/conseils

Ingénierie des marchés publics - 13 rue Geoffroy L'Angevin

75004 Paris

Siret: 50455205000016 - N° déclaration d'activité: 11 75 43426 75

Tel/Fax: 01.42.78.30.13 - Portable: 06.12.43.01.77

Email: lymae@hotmail.fr